

La marine de guerre française au début du ministère de Richelieu : contribution à l'étude des origines de sa réforme

Autor(en): **Pithon, Rémy**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **10 (1960)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-79843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA MARINE DE GUERRE FRANCAISE AU DÉBUT DU MINISTÈRE DE RICHELIEU. CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DES ORIGINES DE SA RÉFORME

Par RÉMY PITHON

On sait que, depuis quelques années, il est apparu nécessaire de revoir entièrement nos idées sur la figure et sur l'œuvre de Richelieu. Des contributions sérieuses nous ont déjà apporté bien des surprises. Mais il s'en faut de beaucoup que ce travail soit achevé, et sur bien des points il reste encore à dégager les structures réelles et originales sous les couches de poussière amassées par le temps et sous les revêtements de stuc ajoutés par les thuriféraires comme par les détracteurs. Nous nous attacherons ici à un point précis qui pourrait servir d'exemple: même des travaux assez récents¹ continuent à admettre que c'est à cause des troubles causés par les protestants, et en particulier par les coups de main de Soubise en 1625, que Richelieu, contraint de recourir aux flottes des alliés anglais et hollandais, se convainquit de la nécessité de doter la France d'une marine militaire; on va même jusqu'à affirmer² que c'est devant les nécessités du siège de La Rochelle qu'il y a pensé. Nous n'avons d'autre but que de montrer que l'enchaînement des faits est plus complexe que cela et de mettre en lumière

¹ Par exemple GEORGES LACOUR-GAYET, *La marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, Paris, 1911, pp. 66—70. JOANNES TRAMOND, *Manuel d'histoire maritime de la France des origines à 1815*, Paris, 1947, p. 163. Etc...

² JULES CAILLET, *L'administration en France sous le ministère de Richelieu*, Paris, 1863, t. II, p. 55. RENE LA BRUYERE, *La marine de Richelieu*, Paris, 1958, pp. 1—17. Etc...

par là même d'autres événements, connus par ailleurs des historiens, mais dont on ignore trop qu'ils ont joué un rôle capital dans cette détermination de rendre la France puissante sur mer³.

* * *

Pour avoir une idée précise des faits, il est indispensable de rappeler brièvement la situation au moment où Richelieu entre au ministère en avril 1624 (cette date étant choisie par pure commodité, et non que ce mince événement signifiât une révolution complète et immédiate dans la politique française, comme on l'a trop répété): à l'intérieur, calme, du moins apparent; le parti huguenot semble tranquille, la chute des Brûlart au début de l'année n'a guère soulevé de remous, celle du surintendant La Vieuville en août passera dans l'indifférence presque générale. A l'extérieur, quatre problèmes essentiels: les négociations du mariage entre le prince de Galles et Henriette de France, l'épineuse affaire de Valteline, l'alliance à renouveler avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, et enfin les relations avec l'Allemagne, qui vont à vau-l'eau depuis quelques années⁴. Au fond d'ailleurs, ces quatre problèmes n'en font qu'un: partout c'est l'Espagne qu'il s'agit de combattre.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter chacune de ces affaires. Mais nous devons entrer un peu dans le détail de celle de Valteline, qui concerne directement notre sujet. On sait qu'en été 1623 les Espagnols, qui avaient mis la main sur cette vallée dont l'importance stratégique est bien connue⁵, avaient consenti, non à l'évacuer,

³ Voir sur cette détermination divers textes bien connus dans RICHELIEU, *Testament Politique*, éd. Louis André, Paris, 1947, pp. 400—415.

⁴ Outre les travaux classiques sur Richelieu, voir à ce propos GUSTAVE FAGNIEZ, *Le Père Joseph et Richelieu*, Paris, 1894, t. I, pp. 241—282, et *Fancan et Richelieu*, dans *R. hist.*, CVII, 1911, pp. 59—78 et 310—322, et CVIII, 1911, pp. 75—87; dans ce dernier article, signalons le mémoire de Fancan publié dans le t. CVII, pp. 75—78 (*Mémoire sur les affaires d'Allemagne*), qui n'est pas de 1629, comme Fagniez l'affirme légèrement, mais de 1624 probablement.

⁵ Sur l'affaire de Valteline, la bibliographie est immense (on trouvera de nombreuses références dans l'article de QUAZZA, cité à la note 7). Outre tous les ouvrages généraux sur Richelieu et sur la période, voir BARTHO-

mais à la confier en dépôt au Pape. Mais cette demi-mesure ne donnait naturellement satisfaction ni aux Grisons, légitimes suzerains dépossédés, ni surtout à la France, alliée des Grisons et seule à pouvoir utiliser leurs passages alpestres en vertu d'anciens traités, ni encore aux Vénitiens, amis de la France, désireux de conserver par les Grisons et la Suisse un contact avec elle, et du même coup de fermer le passage du Milanais dans le Tyrol, en s'assurant que ni Espagnols ni Allemands ne pourraient traverser la Valteline. Aussi, dès le début de 1624, La Vieuville avait-il élevé le ton, parlé d'exiger une solution définitive et refusé de ratifier un traité maladroit et défavorable, signé à Rome par l'ambassadeur de France, le vieux commandeur de Sillery, frère du chancelier récemment disgrâcié. On l'avait rappelé et remplacé auprès du Saint-Siège par l'énergique diplomate qu'était le comte de Béthune⁶; décidé, voire cassant, celui-ci réclama que fût enfin exécuté sans délai le traité signé à Madrid trois ans auparavant par Bassompierre, et qui convenait de la restitution de la Valteline aux Grisons, mais que l'Espagne, par un habile double jeu, et des chicanes d'interprétation, avait pu éviter de traduire dans les faits.

Ce raidissement de la politique française, accentué par l'appel de Richelieu au Conseil du roi le 29 avril 1624, fut sans effet pratique. Aussi la France se décida-t-elle enfin, après plus de deux ans d'hésitations, à employer la force, c'est-à-dire à faire jouer les clauses du traité d'alliance avec Venise et le duc de Savoie, qui avait été négocié à Avignon et à Lyon dans l'hiver 1622—1623 et signé à Paris le 7 février 1623⁷; il prévoyait, entre autres choses, la restitution de la Valteline aux Grisons, et les moyens militaires

LOMÄUS ANHORN, *Graw-Pünter-Krieg 1603—1629*, publié par Conradin von Moor, Chur, 1873; EDOUARD ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. III, Berne, 1906; etc...

⁶ Philippe de Béthune (1561—1649), comte de Selles, frère de Sully, avait été ambassadeur à Rome de 1601 à 1603, et ambassadeur auprès de divers princes italiens de 1616 à 1618; il restera une seconde fois à Rome de 1624 à 1627.

⁷ Voir DU MONT, *Corps universel diplomatique du droit des gens contenant un recueil des traités*, t. V, partie II, p. 417, Amsterdam-La Haye, 1728. ROMOLO QUAZZA, *Politica europea nella questione valtellinica*, dans *Nuovo Archivio veneto*, nuova serie XLII, 1921, pp. 50—151.

de l'obtenir. C'était, sinon la guerre ouverte, du moins des opérations belliqueuses en perspective.

* * *

Or, paradoxalement, c'est à propos de cette haute vallée alpestre que se pose automatiquement un problème maritime: en effet, si les Espagnols, ou les troupes pontificales en garnison en Valteline, fermaient le passage qui, par les cantons suisses et les Grisons, puis par la Valteline même, aboutissait à Venise, comment communiquer avec les alliés vénitiens, avec l'ondoyant duc de Mantoue, sans passer en pays d'obédience espagnole? Il eût fallu recourir à la voie de mer. Venise était, théoriquement au moins, reine de l'Adriatique; mais d'Otrante à Marseille, la mer était contrôlée par les sujets de Philippe IV⁸. La conséquence à tirer était claire: de Barcelone à Gênes, de Gênes à Milan par le Montferrat, où le duc de Mantoue ne pouvait refuser le passage, de Milan à Innsbruck par la Valteline et les communes grisonnes occupées et annexées de force par l'archiduc Léopold, frère de Ferdinand II et maître du Tyrol, la liaison entre la puissance espagnole et l'empereur était facile, d'autant plus facile qu'aucune flotte française sérieuse ne pouvait l'entraver sur son parcours maritime au large des côtes de Provence. Inversement, les Français et les Vénitiens étaient coupés, soit par les unités espagnoles croisant de la Sicile à Gênes et aux côtes de Catalogne, soit par les troupes du gouverneur espagnol de Milan, le duc de Feria, soit par les fortifications édifiées en Valteline, et occupées alors par les soldats d'Urbain VIII.

D'autre part, le traité franco-vénéto-savoyard de 1623 (qu'on désigne, avec la plus grande confusion, comme traité d'Avignon ou traité de Lyon, voire traité de Paris) établissait que l'entreprise

⁸ «Pour unir les forces des Vénitiens et François par mer, il est très difficile ou quasi impossible, d'autant qu'elles sont esloignées de quinze cent mil au moins, dont les huit cents sont contées qui appartiennent aux Espagnols.» (RICHELIEU, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat*, publiés par AVENEL, t. II, Paris, 1856, p. 167.) Voir les excellentes remarques de VICTOR L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, 1952, pp. 174—175.

en Valteline serait appuyée de «diversions» visant à distraire les forces espagnoles. Dès qu'il fallut passer aux actes, l'entente se désagrégea: une de ces «diversions» fut confiée en Allemagne au condottiere connu sous le nom de comte de Mansfeld⁹, mais au dernier moment Venise se refusa à y participer et le succès total en fut maigre. L'autre devait se faire en Italie; les sénateurs de Saint-Marc entendaient qu'on attaquerait le Milanais, mais la France et la Savoie se mirent d'accord pour faire porter l'attaque contre Gênes, ce qui fit que Venise y refusa son concours et même la désavoua. Nous n'étudierons pas ici le problème des fluctuations de la politique de la Sérénissime République, nous bornant à signaler que, selon nous, elle porte une lourde part de responsabilité dans le demi-échec de cette expédition de Valteline. Mais il nous importerait plus de savoir pourquoi Richelieu et Charles-Emmanuel I^{er} choisirent de s'en prendre à Gênes. Pour le duc de Savoie, la chose est claire: sous prétexte de différends avec les Génois sur le petit marquisat de Zuccarello, il comptait faire quelques conquêtes en Ligurie. Mais comment décida-t-il les ministres français à une entreprise apparemment si éloignée des buts fixés (à supposer que l'initiative en soit venue de Savoie, ce que nous ne pouvons établir avec certitude)? Sans doute en France, jugea-t-on ce projet moins dangereux qu'une expédition contre Milan qui, même faite sous le nom d'un autre prince, comme l'usage le permettait alors, risquait fort d'amener à une rupture ouverte avec l'Espagne, désirée par les Vénitiens qui voulaient compromettre leurs alliés à fond pour en être plus sûrs, mais jugée prématurée par les ministres français, et par Richelieu en particulier. D'ailleurs une guerre contre Gênes pouvait en effet embarrasser considérablement le duc de Ferria, en coupant la voie des renforts et de l'argent venant d'Espagne; d'autre part les Génois étaient de notoriété publique les banquiers de l'Espagne. La campagne, qui aux premiers mois de 1625 s'annonçait bien, tourna court rapidement. Pourquoi? Il est bien clair qu'il eût fallu, pour venir à bout de la République ligure, pouvoir en faire un blocus serré, et par conséquent avoir la maîtrise de la mer, ou au moins du golfe.

⁹ COMTE DE VILLERMONT, *Ernest de Mansfeld*, Bruxelles, 1866.

Mais avec quelle flotte? Les Vénitiens refusaient absolument d'envoyer la leur hors de l'Adriatique. Le connétable de Lesdiguières, agissant en principe au nom du duc de Savoie, manda un certain sieur de Bellujon quémander l'aide des alliés hollandais. Il obtint pour cette action anti-espagnole la promesse de vingt navires pour le mois de mars 1625¹⁰.

Mais, dès que les bruits de guerre se répandirent, les protestants saisirent l'occasion pour recommencer à s'agiter. Le 12 janvier 1625 Richelieu avertit La Ville-aux-Clercs¹¹, qui est alors en Angleterre, de hasarder l'idée d'un léger secours anglais contre les révoltés¹². Mais les événements vont en se précipitant, et le 18 janvier se produit le fameux coup de main où Soubise surprend à Blavet l'essentiel de la maigre flotte royale, composée d'ailleurs d'unités appartenant au duc de Nevers¹³. Nous n'allons pas revenir sur cette agitation protestante de 1625; elle a été décrite maintes fois¹⁴. Mais il faut insister sur la coïncidence: au moment où l'on s'apprêtait à fournir un gros effort en Italie, il fallut assurer d'abord la sécurité sur les côtes de Ponant, et pour cela recourir à une mesure grave, et qui évoque mieux que toute description l'état de la «flotte royale»: le roi demanda et obtint à Londres huit vaisseaux¹⁵ et retint pour les y unir les vingt unités hollandaises qui auraient dû rallier la Méditerranée¹⁶; l'idée primitive avait été d'obtenir un autre corps expéditionnaire hollandais; mais La Forest-Toiras, envoyé à la Haye pour cela, écrivait à Richelieu le 11 février: «apres avoir tenté toute sorte d'expediens les plus

¹⁰ RICHELIEU, *Mémoires*, t. IV, Paris, 1920, pp. 228—230 (Ed. Société de l'Histoire de France). Le traité figure dans DU MONT, *op. cit.*, pp. 469—470.

¹¹ Henri-Auguste de Loménie, sieur de La Ville-aux-Clercs (1595—1666), comte de Brienne, fut un des trois secrétaires d'Etat aux affaires étrangères de 1624 à 1626, et assumait d'autres fonctions administratives importantes sous Louis XIII.

¹² RICHELIEU, *Lettres*, etc... *cit.*, pp. 63—64.

¹³ Voir le récit des événements dans CHARLES DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. IV, pp. 463—466, Paris, 1910.

¹⁴ Par exemple CHARLES DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, pp. 466—477. GEORGES LACOUR-GAYET, *op. cit.*, pp. 66—70. Et les travaux sur Richelieu.

¹⁵ RICHELIEU, *Mémoires*, t. V, Paris, 1921, pp. 7—8 (édition citée).

¹⁶ *Ibid.*, p. 31.

courts pour faire reussir mon voyage au contentement du Roy, il ne s'en est pas trouvé de plus propre ni de plus prompt que de se servir des vingt vaisseaux que le Sr Belujon avoit desia demandé par autre occasion. Son excellence et Mrs les Estatz en ayant donné leur parole a Mr l'ambassadeur et a moy il ne semble plus y avoir de subject d'en douter... on me donne esperance que cela pourra estre prest environ le X de mars¹⁷.» Ainsi on sacrifiait le blocus de Gênes, faute de forces maritimes suffisantes. D'ailleurs il n'y avait pas à se faire illusion sur l'état d'esprit des alliés: «Holland und namentlich England hatten doch ihre Unterstützung nur in der Absicht gewährt, Frankreich im Innern die Hände frei zu machen und so auf seine unverminderte Unterstützung in den auswärtigen Kämpfen rechnen zu können; sie wollten Frankreich soweit helfen, daß es unter Wahrung der staatlichen Autorität den Hugenotten einen annehmbaren Frieden diktieren könne, eine völlige Niederwerfung ihrer Glaubensgenossen hätten sie niemals begünstigt. Richelieu kannte diese Gesinnung seiner Verbündeten zu genau, um sich darüber Illusionen hinzugeben; er war aber zur Zeit nicht in der Lage, unter Verzicht auf ihre Marine etwa mit eigenen Mitteln den Kampf erfolgreich weiterzuführen¹⁸.»

Aussi, pour tenir sur mer le rôle que Lesdiguières tenait sur terre ferme, l'amiral de Levant, Charles de Guise, se trouva à la tête de onze unités! De cette maigre flotte, commandée par un médiocre chef, on ne pouvait attendre mieux que ce qui se produisit: une raffe d'argent espagnol sur des vaisseaux génois fut le seul succès notable. Elle provoqua d'ailleurs de violentes réactions en Espagne où les biens français furent saisis par représailles¹⁹. Mais

¹⁷ Archives des Affaires étrangères, Correspondance politique, Hollande, vol. IX, ff. 224—225. Cf. DU MONT, *op. cit.*, p. 471, où on trouve l'accord signé à ce propos entre l'ambassadeur français d'Espesses et les Provinces-Unies le 12 avril 1625.

¹⁸ ERICH WIENS, *Fancan und die französische Politik, 1624—1627* (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, XXI), Heidelberg, 1908, p. 72. Nous profitons de signaler la valeur de cette étude, plus souvent citée que lue.

¹⁹ ALBERT GIRARD, *La saisie des biens des Français en Espagne en 1625*, dans *R. hist. économique*, XIX, 1931, pp. 297—315.

à part cela Guise accumula les revers²⁰. Ses rodomontades devant le Parlement d'Aix en mai 1625 ne furent suivies que d'opérations inefficaces, et pour le moins discrètes²¹. Il réclamait en vain au mois de juin le renfort des galères de Gondi, qui s'étaient réfugiées à Antibes, après avoir été battues par le marquis de Santa-Cruz; ce dernier détruisit peu après trois des vaisseaux de Guise aux îles d'Hyères. Maîtres de la mer, les Espagnols et les Génois purent reconquérir la plupart des places de Ligurie perdues au début de la campagne²². L'optimisme manifesté par Richelieu dans le fameux *Mémoire* de mai 1625²³ était cruellement déçu.

Que fallait-il faire? La première idée fut évidemment de réprimer rapidement le soulèvement protestant, et surtout de ramener Soubise à l'obéissance, comme en témoignent la lettre de Richelieu déjà citée²⁴ et une autre du 13 mai à l'archevêque de Lyon²⁵. Mais en pratique, faute de forces navales, ce fut impossible. Aussi forma-t-on rapidement un autre projet, qui ne manquait pas de réalisme: traiter avec les protestants, pour non seulement se garantir des troubles intérieurs, mais pour disposer, au secours de Lesdiguières, des troupes de Rohan, et, au secours de Guise, de la flotte de Soubise²⁶. On peut douter que ces mesures aient suffi à assurer le succès de l'expédition contre Gênes, mais de toute

²⁰ Nous reviendrons sur ces événements à propos des documents publiés en appendice.

²¹ CHARLES DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, pp. 459—460.

²² *Ibid.*, pp. 461—462. L.-A. BOITEUX, *Richelieu grand maître de la navigation et du commerce de France*, Paris, 1955, p. 17. Nous ne résumerons pas la campagne militaire, dont on trouvera les détails dans tous les travaux sur le règne de Louis XIII.

²³ RICHELIEU, *Lettres, etc... cit.*, pp. 77—84. Le même *Mémoire pour le Roi* a été imprimé dans les *Mémoires*, t. V, pp. 20—23, Paris, 1921 (édition citée).

²⁴ Voir note 12.

²⁵ RICHELIEU, *Lettres, etc... cit.*, p. 69, ou la même lettre dans ANTOINE AUBERY, *Mémoires pour l'histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, Cologne, 1667, t. I, p. 197.

²⁶ Voir le curieux texte, qui est probablement de Fancan, publié dans SAMUEL S. GARDINER, *Un mémoire inédit de Richelieu*, dans *R. hist.*, I, 1876, pp. 228—238, en particulier les pp. 234—235. RICHELIEU, *Mémoires*, t. V, p. 47, Paris, 1921 (édition citée).

façon les négociations n'aboutirent pas; les escarmouches continuèrent, et on sait les difficultés que firent les équipages hollandais et anglais, peu décidés à engager des opérations sérieuses contre leurs coreligionnaires²⁷.

Comme on le voit, nous avons là un exemple caractéristique de la situation extraordinairement délicate dans laquelle s'est trouvé Richelieu pendant ses premières années de ministère: comment mener parallèlement l'entreprise belliqueuse de Valteline (dont la guerre de Gênes n'était, il faut s'en souvenir, qu'un aspect) et la lutte contre les protestants, alors même que sa situation personnelle était loin d'être aussi assurée qu'on est tenté de le croire *ex eventu*? Il a essayé de conduire les deux affaires de front tant qu'il a pu, mais l'épreuve des faits lui a montré que cela ne pouvait pas durer, car, malgré la conquête assez rapide de la Valteline sur les troupes pontificales dans l'hiver 1624—1625²⁸, les campagnes s'éternisaient, sans qu'aucun succès décisif ne vînt couronner ni l'une ni l'autre. Chargé d'un rapport au Conseil, le secrétaire d'Etat La Ville-aux-Clercs concluait très nettement qu'il fallait renoncer à l'entreprise contre Gênes²⁹. Comme si souvent dans sa carrière, Richelieu se trouva acculé à un choix, qui, on ne le soulignera jamais assez, allait décider de toute sa politique extérieure pendant des années, et avoir pour l'Italie des conséquences très lourdes.

On sait quel il fut: la guerre de Valteline, ralentie par les négociations entamées à Paris par le légat pontifical pendant l'été 1625, puis par la mauvaise saison, allait devoir reprendre au printemps de l'année suivante. Les Vénitiens et le duc de Savoie exigeaient que les troupes de Lesdiguières fussent sérieusement renforcées;

²⁷ Voir le détail dans CHARLES DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, pp. 466—469. Des détails bizarres dans MICHEL LE VASSOR, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. V, pp. 241—248, Amsterdam, 1751. RICHELIEU, *Mémoires*, t. V, pp. 32—38, Paris, 1921 (édition cit.).

²⁸ ULRICO MARTINELLI, *La campagna del marchese di Cœuvres (1624—1627)*, Città di Castello, 1898 et *Le guerre per la Valtellina nel secolo XVII*, Varese-Como, 1935. JACQUES HUMBERT, *Alpins d'autrefois. La campagne du marquis de Cœuvres en Valteline (1624—1627)* dans *Cahiers d'information des troupes de montagne*, XXXVI, avril 1956, pp. 5—30 (Grenoble, 1956).

²⁹ CHARLES DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, p. 477.

la rupture entre la France et l'Espagne apparaissait proche, quand brusquement se divulgua la nouvelle que la paix venait d'être signée à Monçon, dans des conditions non complètement élucidées, par l'ambassadeur français du Fargis³⁰. Paix de compromis, jugée fort diversement à l'époque comme encore de nos jours³¹, elle fut certainement acceptée à contre-cœur par Richelieu, mais estimée nécessaire précisément parce qu'il était temps de choisir, et qu'il avait choisi de mater d'abord les protestants. C'est la paix de Monçon, toute malheureuse qu'elle fut, qui permit le siège de La Rochelle.

Mais enfin, si la Valteline était tout de même rendue aux Grisons, à des conditions très spécieuses d'ailleurs, la guerre de Gênes apparaissait comme un échec complet, et ni Charles-Emmanuel ni Louis XIII n'y avait gagné quoi que ce fût. Pourquoi? Les rédacteurs des *Mémoires* de Richelieu ne s'y sont pas trompés: «Les armes du Roi ne passèrent pas jusques à Gênes, faute de l'armée de mer, qui leur devoit servir pour avoir des vivres, laquelle fut divertie et employée contre Soubise. Ce retardement donna loisir à la république d'assembler quarante galères et faire une armée de dix mille hommes de pied, cinq mille chevaux et quatorze canons³².» Deux choses nous paraissent ressortir avec évidence: d'abord les soucis causés à Richelieu par la campagne italienne se sont mêlés indissolublement à ceux que lui valaient les protes-

³⁰ DU MONT, *op. cit.*, pp. 487—489.

³¹ On peut mettre en opposition avec les louanges officielles quelques lignes de Christine de France à son mari, Victor-Amédée de Savoie, prince de Piémont: «Je suis bien marrie de quoi l'on a été si hardi que de traiter la paix sans vous en avertir... ils la feront honteuse, car ils n'ont rien fait qu'il vaille en toutes ses occasions...» (GAUDENZIO CLARETTA, *Storia della reggenza di Cristina di Francia duchessa di Savoia*, t. III, p. 8, Torino, 1869). Comparer le jugement très favorable de GUSTAVE FAGNIEZ, *Le Père Joseph et Richelieu*, Paris, 1894, t. I, p. 232, avec les opinions sévères d'HENRI HAUSER, *La prépondérance espagnole*, Paris, 1948, pp. 301—302, ou d'EDOUARD ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. IV, partie I, pp. 19—26, Büimpliz, 1909 («Le traité de Monçon, on ne saurait trop le répéter, est la plus belle victoire diplomatique remportée par l'Escorial, au cours du XVII^e siècle», p. 25).

³² RICHELIEU, *Mémoires*, t. V, p. 63, Paris, 1921 (édition citée).

tants; d'autre part la faiblesse de la flotte royale³³ est apparue dans les deux affaires ensemble. Cette faiblesse, il la connaissait et devait l'avouer³⁴. Il la savait cause d'échec³⁵. Mais il n'était pas homme à apprendre les lamentables aventures de Guise et de Gondi en Méditerranée sans immédiatement penser au moyen de remédier à cette situation humiliante, pas homme non plus à hésiter à prendre des mesures, fussent-elles provisoires, voire un peu illusoires. Ces projets, ces mesures, nous les connaissons: en particulier par le fameux *Règlement pour la mer*³⁶, dont nous ignorons la date exacte, mais qui doit être du début de 1625: «Le roy d'Espagne ayant envahi la Valteline, il ne reste autre passage à la France pour secourir l'Italie que celui de Savoie, du Piedmont et de la mer. La premier deppend de la volonté d'un prince étranger, et ainsy est incertain. Qui plus est, il donne entrée dans le Milanois, où les Espagnols font l'amas de toutes leurs forces; pour tant, par cette voie, il faut combattre la puissance d'Espagne, en un lieu où elle a beaucoup d'avantage, avant que de pouvoir secourir les oppressez.

Reste donc le passage de la mer, où se rendant fort non seulement conservera-t-on l'entrée libre en Italie; mais, qui plus est, on pourroit empescher le secours qu'elle pourroit tirer d'Espagne, qui, étant située sur la mer Océane, ne peut secourir l'Italie située sur le golfe de Venise, autrement mer Adriatique, sans passer par les rivages de Provence, appelés goulfe de Lion; n'y ayant depuis l'Espagne aucun port jusqu'à Gênes, où il y a huit cent mil de costes, que ceux qui appartiennent au roy. Ce qui montre clairement que quarante galères fraîches en battront quatre-vingt harassées d'un grand voyage; principalement quand, les ports étant fortifiés, elles ne pourront prendre terre et faire éguade» (p. 164). La leçon des événements avait porté! Remarquons le chiffre de quarante

³³ Sur la faiblesse de cette flotte, voir L.-A. BOITEUX, *op. cit.*, passim (en particulier pp. 16—17).

³⁴ Cf. ANTOINE AUBERY, *op. cit.*, p. 207. L.-A. BOITEUX, *op. cit.*, p. 18.

³⁵ Cela échappe complètement aux auteurs cités à la note 1, de même qu'à GABRIEL HANOTAUX et DUC DE LA FORCE, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, t. IV, pp. 503—515, Paris, 1935.

³⁶ RICHELIEU, *Lettres, etc... cit.*, pp. 163—166.

galères: c'est celui que l'on retrouve dans le *Testament Politique*³⁷ et ailleurs. Cela suffirait déjà à montrer combien sont erronées les affirmations de ceux qui datent du siège de La Rochelle les premiers intérêts de Richelieu pour les problèmes maritimes³⁸. Mais il y a plus: selon nous, La Roncière a eu tort d'écrire: «Le règlement de la mer, où se trouvaient formulées ces maximes, trahit les premières préoccupations de Richelieu pour notre marine de guerre³⁹.» Ce n'est même pas le cuisant affront infligé par l'incorrigible Soubise à Blavet qui convainc Richelieu de la nécessité de mettre en chantier une flotte, mais la conscience que le blocus de Gênes était impossible.

* * *

Hypothèse gratuite, dira-t-on. Que non point! Nous pouvons l'appuyer de deux séries de documents assez troublants. D'abord il existe un curieux projet, de date et de provenance inconnues, visant à associer l'Angleterre, la France, Venise et la Savoie pour rendre aux Grisons leur liberté et à l'électeur palatin ses états⁴⁰. Dans le cadre de cette alliance, le roi de France s'engagerait à «tener a Marsiglia 24 gallere et 400 bertone per scorere quella riviera et impedir che Spagnuoli non passino a Genovesi (sic) con genti ne dinari». Or il est assez vraisemblable qu'il faille placer ce projet avant le début des opérations militaires en Valteline, dans le cadre des négociations avec l'Angleterre sur le mariage du prince de

³⁷ RICHELIEU, *Testament Politique*, éd. cit., p. 408. Voir HENRI HAUSER, *La pensée et l'action économiques du cardinal de Richelieu*, Paris, 1944, pp. 34—35.

³⁸ Voir note 2, ainsi que RENE JOURDAN, *Histoire de la marine française*, Paris, 1950, p. 13.

³⁹ CHARLES DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, p. 462.

⁴⁰ Archives des Affaires étrangères, Correspondance politique, Venise, vol. XLII, f. 473. Un exemplaire à Venise, Marciana, Cod. It. VI 435 (= 6052), f. 69. On trouve dans plusieurs historiens du XVII^e siècle des allusions à cela, par exemple CLAUDE MALINGRE, *Histoire du règne de Louys XIII*, Paris, 1646, pp. 484—485, qui croit que ce traité a effectivement été signé.

Galles et sur la diversion à confier à Mansfeld; en effet on imagine mal que cette ligue défensive et offensive, avec de telles intentions, ait été ébauchée après que la France fut intervenue en faveur des Grisons; comme on discutait, à la fin de 1624, la possibilité d'une contribution anglaise aux frais d'entretien de Mansfeld, qui, aux termes du traité de 1623, devait agir en Allemagne à la fois en faveur de l'électeur palatin et pour favoriser l'entreprise de Val-teline, tout porte à croire que le document dont nous faisons état est des derniers mois de 1624. A ce moment-là, les protestants sont apparemment tranquilles, et cependant on y parle de créer une flotte de guerre, en précisant qu'elle aura une mission anti-espagnole en Méditerranée. Si ce projet a jamais passé sous les yeux de Richelieu (ce que nous ignorons, n'en connaissant ni l'auteur ni l'inspiration), il a dû ensuite amèrement regretter qu'il n'eût pas été réalisé à temps.

Mais il y a mieux: il nous faut revenir un moment sur des événements auxquels nous avons déjà fait allusion, et reparler un peu de Charles de Guise, le médiocre fils du rival d'Henri III, amiral de Levant et gouverneur de Provence. Pour cela nous recourrons à des documents des archives vénitiennes, que nous croyons inédits, du moins dans leur plus grande partie.

Dans une lettre datée du 20 janvier 1625, l'ambassadeur de la République de Venise, Marc'Antonio Morosini, annonça que l'on venait de recevoir à Paris la nouvelle d'un débarquement aux îles d'Hyères de galères génoises, attendant des renforts espagnols de Sicile et de Naples, et un convoi de 2 500 000 écus, qui devait arriver de Barcelone. La nouvelle était, très en gros, exacte. Albert Girard, qui a étudié cette affaire, n'a pu retrouver la lettre originale de Guise à ce propos; nous n'avons pas été plus heureux, mais comme lui nous avons pu recourir à un résumé qui semble fidèle⁴¹. En voici la teneur: le 9 janvier 1625 le duc annonçait au roi que vingt galères de Gênes, transportant quatre mille hommes, occupaient les dites îles; elles prenaient prétexte de devoir y attendre un convoi de 3 400 000 livres, et l'escorter. L'amiral de Levant

⁴¹ Archives des Affaires étrangères, Correspondance politique, Espagne, vol. XIV, f. 50. Cf. ALBERT GIRARD, *op. cit.*, pp. 298—300.

proposait, si on lui confiait le commandement des galères, d'aller voir de près ce que signifiait cette attitude cavalière et éventuellement d'arrêter le convoi, avec un profit évident. Il faut, pour bien comprendre, se souvenir que le commandement des galères appartenait alors au général des galères, et échappait à l'autorité de l'amiral⁴², qui ne cherchait qu'une occasion de faire valoir ses prétentions au commandement suprême. En outre, Morosini se déclarait sceptique sur l'exactitude des renseignements donnés par Guise, parce qu'il doutait au fond de sa fidélité au roi; il n'était pas le seul: son collègue de Madrid, Lunardo Moro, écrivit, quelque temps après, à propos du même duc: «Io sò che parlando ultimamente persona di buon senso (sic) con Olivares, tutto che interessata nella rapresaglia del danaro, le disse, che meglio sarebbe in cambio di dolersi della presa di questo dargliene altri 300 o 400 mille. Perche? disse il Conte. Perche, rispose quello, potesse farsi assoluto patron della Provenza. Non è mal pensiero questo, rispose Olivares. Et non si scordino l'Eccellenze Vostre queste parole⁴³.» Certes les ambassadeurs vénitiens ne méritent pas toujours créance, et étaient d'une méfiance maladive; d'ailleurs même si ces accusations étaient fondées, elles n'entrent pas dans notre sujet, non plus que les suites des opérations de Guise ni les saisies qui en résultèrent dans les deux royaumes. Bornons-nous à remarquer que le roi laissa le gouverneur de Provence agir, sans lui donner d'ordres précis; pour le reste nous renvoyons au travail déjà cité d'Albert Girard. Ce qui nous importe beaucoup plus, c'est que Morosini raconte avoir eu l'occasion de parler de la nouvelle avec Richelieu, et cela à un moment où, sous le coup de l'émotion, le débarquement génois apparaissait d'autant plus grave qu'on le croyait concerté avec les protestants français. Le Vénitien donna alors au cardinal le conseil de mettre une flotte en Méditerranée «che havrebbe impedito il transito, et [fer]mato il commercio, che hà la Spagna in Italia, et messo in conseguenza in manifesto pericolo tutti li stati del Cattolico⁴⁴.» (Remarquons le réflexe assez typiquement vénitien

⁴² L.-A. BOITEUX, *op. cit.*, pp. 141—143.

⁴³ Archivio di Stato di Venezia, Senato Secreta, Dispacci Spagna 1625, Filza 60, no 91. (Dépêche du 18 avril 1625.)

⁴⁴ Cf. appendice, document n° I.

de mettre en parallèle l'intérêt commercial et l'intérêt militaire de l'opération.) Richelieu répondit qu'il en avait déjà parlé au roi, que la décision à ce sujet était prise et que la France allait renoncer à sa déplorable politique d'abstention sur mer. Certes il n'y avait là que des projets, mais des projets apparemment sérieux, et qui avaient été formés et mûris sous l'influence des événements tout récents; Morosini se hâta naturellement de les appuyer de son mieux.

Or cette discussion se déroula *avant que fût connue à Paris la nouvelle du coup de main de Soubise sur Blavet*. Celui-ci avait eu lieu déjà dans la nuit du 18 au 19 janvier, mais on ne l'apprit dans la capitale qu'avec du retard: quand il rédige sa dépêche du 20, Morosini n'en a pas encore entendu parler. Il l'annoncera dans celle du 23 seulement; il insistera alors sur l'inquiétude que causent les nouvelles de Bretagne⁴⁵. Il dira aussi en avoir pris prétexte pour insister sur la nécessité d'un prompt et sérieux armement naval. Mais une réflexion rapide a dû lui faire voir que, même s'il était réalisé, il servirait sans doute à parer au plus pressé, qui n'était pas le blocus de Gênes et la guerre en Méditerranée. Morosini était assez perspicace et assez expérimenté pour voir que, si l'affaire de Soubise rendait cet armement plus nécessaire que jamais, elle avait aussi passé au premier plan des préoccupations, et rejeté un peu dans l'ombre ce qui intéressait au plus haut point son gouvernement, c'est-à-dire les opérations en Italie. D'ailleurs il n'est que de lire sa lettre du 18 février, où il revient sur ces problèmes, pour percevoir un certain malaise, une certaine inquiétude sous le ton encore optimiste. Il espère fortement qu'on se montrera décidé dans l'action à entreprendre en Ligurie. Mais il insiste trop sur la composition de la flotte française pour ne pas en sentir la faiblesse (les trois quarts étaient formées d'unités étrangères), et il a bien dû se douter que ces quarante vaisseaux étaient destinés au premier chef à bloquer La Rochelle. Lorsqu'on lit un peu entre les lignes, on constate que l'attitude de Richelieu était bien refroidie; il admettait bien qu'il fallût armer mieux l'amiral de Levant, mais parlait des obstacles: «Mi diede hieri in fine il Cardinale ris-

⁴⁵ Cf. appendice, document n° II.

soluta risposta per li galeoni, et per il rinforzo delle dieci galee dicendomi che per ridurle al numero de vinti vi voleva tempo, et che non si poteva negotio tale cosi tosto rissolvere, ma che gl'ordini, et li ricapiti à Guisa sarrebbero andati...⁴⁶.» En outre l'affaire protestante allait mal. On distingue déjà dans ce qu'écrit l'ambassadeur de la Sérénissime République que deux thèses s'affrontaient sur l'attitude à adopter envers les rebelles : celle de la sévérité inflexible, de la lutte sérieuse, du refus des concessions sur les points importants du litige ; c'était la thèse de Schomberg, de la Reine-Mère, du parti dévot, et en définitive ce sera celle qui emportera l'adhésion de Richelieu. L'autre était celle de l'accommodement et de la solution de compromis, au moins provisoire ; elle était soutenue par Lesdiguières, par Fancan, et par le parti « politique ». Naturellement Morosini s'efforça de soutenir cette dernière, et il en reçut à mainte reprise l'ordre du gouvernement de Venise, qui jugeait évidemment y trouver son intérêt. L'ambassadeur raconte d'ailleurs y avoir été également incité par un « personaggio principalissimo », qu'il est impossible d'identifier avec certitude, mais en qui on pourrait reconnaître La Force ou Châtillon. Cependant il était clair, à ce moment-là déjà, que ne pas traiter avec les protestants signifiait renoncer à l'effort en Méditerranée, tel que Richelieu l'avait promis avant de mesurer toute l'étendue qu'allait prendre l'agitation intérieure.

La dépêche du 23 février sera moins optimiste encore⁴⁷. Le problème se compliquait en effet de désaccords de vieille date entre l'amiral de France, Henri de Montmorency, l'amiral de Levant, Charles de Guise, le général des galères, Ph.-Em. de Gondi, et le gouverneur de la Bretagne, César de Vendôme ; les attributions de ces quatre grands personnages étaient fort ambiguës, elles permettaient de perpétuels empiètements, dont ils abusaient d'ailleurs de leur mieux⁴⁸. Guise en particulier refusait d'admettre qu'on augmentât à son détriment la flotte de son rival, le général des galères, lequel d'ailleurs ne tenait pas non plus que cela se fît, sachant bien qu'en cas d'opérations sérieuses, il serait soumis aux

⁴⁶ Cf. appendice, document n° III.

⁴⁷ Cf. appendice, document n° IV.

⁴⁸ L.-A. BOITEUX, *op. cit.*, pp. 65—69, 137—148, etc...

ordres du Lorrain. Cette rivalité remettait en cause tout ce qui avait été résolu pour le front de Méditerranée, pour le plus grand dam du duc de Savoie. Conscient de l'influence de Morosini en ces matières, un familier de Guise l'avait discrètement prié d'en user pour réaliser les projets d'armement maritime. Le Vénitien, qui y avait un intérêt évident, avait accepté, mais il prêchait dans le désert: à leur retour de Bretagne, Vendôme (dont la fidélité était plus que douteuse) et Bassompierre avaient rapporté de mauvaises nouvelles des affaires protestantes. En outre, quand il fallut décider à qui on confierait le commandement de la flotte, non réunie encore, que constitueraient les contingents français, anglais et hollandais, les dissentiments reparurent: Montmorency refusait de reconnaître le bien-fondé des prétentions de Vendôme, qui se considérait comme amiral dans les eaux bretonnes. Guise en profitait pour essayer d'obtenir le commandement suprême de la marine de *Ponant* (ce qui montre combien les opérations en Méditerranée étaient loin de former l'essentiel de ses préoccupations!), alors que les ministres auraient voulu donner cette responsabilité, non à un chef titré, mais à un chef capable! Dans ce lamentable imbroglio, la guerre de Gênes se laissait peu à peu oublier. Il était clair, à la fin de février, que, si on parvenait à faire quelque chose sur mer, ce serait dans l'Atlantique, où l'ennemi — Soubise et ses amis — était habile certes, mais numériquement faible. Attaquer la puissance maritime espagnole et génoise, il n'en était déjà plus sérieusement question; tout au plus continuerait-on à faire quelques escarmouches ou quelques coups de main, quand l'occasion s'en présenterait. Mais le gros effort d'armement était remis à plus tard, quelque indispensable qu'il fût sur le moment même.

* * *

De tout cela ressortait avec évidence qu'un armement maritime ne s'improvise pas. Aussi les admonestations que Fargis envoya d'Espagne le 19 février arrivèrent-elles bien malencontreusement, pour confirmer une opinion mieux fondée sur la douloureuse épreuve des faits, que sur les conseils d'un diplomate dont l'incapacité était notoire, et qui écrivait pourtant avec raison: «Je ne pense

poinct que les affaires venant a rupture l'Espagne puisse recevoir incommodité esgale a celle que S. M. leur peut donner en se rendant puissante en la mer mediteranée⁴⁹.» Mais la leçon n'était pas perdue. Richelieu gardera ce problème présent à l'esprit: preuve en soit un mémoire certainement inspiré par lui, et qui doit être daté du printemps 1626, car il y est question de la rédaction corrigée du traité de Monçon, qu'on attend au moment où l'on écrit. Ce texte concerne la politique à mener en Allemagne⁵⁰, mais on y a ajouté en marge: «Galleres pour asseurer l'Italie et remedier a tous les inconvenients qui pourroient arriver pour empescher l'execution de la paix dans la Valtoline» (f. 159).

Et on sait qu'en fait la marine de guerre fut réorganisée. Nous n'avons pas à aborder ce sujet, qui a été étudié récemment par M. Boiteux; nous ne pouvons que renvoyer à son consciencieux ouvrage déjà cité plusieurs fois.

Il serait curieux de savoir exactement où les gens qui ont rédigé le *Testament Politique* ont été chercher les textes et les idées qui font l'essentiel du chapitre sur la marine⁵¹. On y retrouve en effet consignées toutes les expériences faites dans ce domaine en ces années cruciales, et des expressions qui rappellent fort des textes que nous avons eu occasion de citer, par exemple cette phrase «Si V. M. est puissante à la mer, la juste appréhension qu'aura l'Espagne, de voir attaquer ses flottes, ...⁵²» qui fait penser à la remarque de Fargis transcrite plus haut. Mais on retrouve même, comme déjà signalé, le chiffre de quarante vaisseaux⁵³ et des déclarations non équivoques du type de celles-ci: «V. M., ayant des alliés si éloignés de ce Royaume qu'on ne peut avoir communication avec eux que par la mer, s'ils voient la France dénuée des moyens nécessaires pour les secourir en certaines occasions, il seroit aisé, aux envieux du bonheur et des uns et des autres, de mettre la

⁴⁹ Archives des Affaires étrangères, Correspondance politique, Espagne, vol. XIV, f. 70.

⁵⁰ Archives des Affaires étrangères, Correspondance politique, Allemagne, vol. VI, ff. 158—160.

⁵¹ Voir note 3.

⁵² RICHELIEU, *Testament Politique*, éd. cit., p. 405.

⁵³ *Ibid.*, p. 408.

même division entre les Esprits qu'il y a entre les Etats... La séparation des Etats, qui forment le corps de la monarchie Espagnole, en rend la communication si mal aisée que, pour leur donner quelque liaison, l'unique moyen que l'Espagne ait, est l'entretien d'un grand nombre de vaisseaux en l'Océan, de galères en la Méditerranée, qui, par leur trajet continuel, réunissent en quelque façon les membres à leur chef, portent et rapportent toutes les choses nécessaires à leur subsistance... Or, comme la côte de Ponant (sic! lire Levant) de ce Royaume sépare l'Espagne de tous les Etats possédés en Italie par leur Roi, il semble que la Providence de Dieu, qui veut tenir les choses en balance, a voulu que la situation de la France, séparât les Etats d'Espagne pour les affaiblir en les divisant⁵⁴.» Le texte n'est probablement pas de Richelieu lui-même, mais émane sans aucun doute de son cabinet et remonte à des documents inspirés par lui ou à des rapports destinés à son information; il ne nous semble pas que ce soit solliciter nos citations que de prétendre y retrouver, à la lumière de notre brève étude, l'écho des événements peu glorieux de la campagne méditerranéenne de 1625, et des réflexions qu'elle valut à Richelieu.

Mais cela nous ramène à notre point de départ: loin de nous l'idée de voir dans les faits que nous avons résumés la source unique de la sollicitude du cardinal pour la marine de guerre. Mais il nous semble que les documents étudiés en révèlent un élément, dont il faut tenir compte, et qui jette aussi une certaine lumière sur les méthodes de travail et la genèse des idées (pourrait-on dire en reprenant le titre d'une étude aussi célèbre que médiocre⁵⁵) du ministre: l'épreuve avait été cuisante, et les conséquences onéreuses, puisque le prix en avait été l'échec complet d'une vaste entreprise. Ces choses-là, on ne les oublie pas, quand on est Richelieu.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 406—408. Voir aussi p. 414.

⁵⁵ GABRIEL HANOTAUX, *La genèse des idées politiques de Richelieu*, dans *R. des Deux-Mondes*, VII, 15 février et 1^{er} mars 1902, pp. 814—850.

Appendices

Nous publions ici des extraits de lettres adressées par l'ambassadeur vénitien en France Marc'Antonio Morosini à son gouvernement en janvier et février 1625 (rappelons que l'année officielle vénitienne commençait alors le 1^{er} mars, et que par conséquent ces documents portent la date de 1624 *more veneto*).

Ces lettres se trouvent à l'Archivio di Stato di Venezia (A. S. V.). Les passages en italique sont chiffrés dans les originaux.

I

Lettre de Morosini du 20 janvier 1624 (m. v.: = 1625)

A. S. V. Senato Secreta, Dispacci Francia 1624, Filza 62, no 69

Serenissimo Prencipe,

Arrivò sabbato notte corriero venuto in diligenza di Marseglia, spedito dal Duca di Guisa, che porta aviso, che alcune galere di Genova havessero occupato l'Isole d'Ieres, che ivi attendessero la squadra di Napoli, et di Sicilia, et che altre galere fossero partite ultimamente da Barcellona con due milioni et 500 milla scudi in contanti. Che egli haveva spedito all'Isole persona intelligente, con commissione d'intendere l'intentione de capi di dette galee et che humore havessero nel capo, che nel medesimo tempo faceva celeremente alestire li suoi galeoni, et le galere che erano in essere nel porto, ma che prima haveva voluto dar parte del tutto à Sua Maestà per riceverne il commando. *Et che se si gli darà l'ordine anderà ad attaccar non solo quelle di Genova per cacciarle dall'Isola, ad incontrare anco quelle di Barcelona et gli leverà gli contanti.* Tale aviso hà commosso grandemente gl'animi di questi popoli che dubbitano, che il concerto sii doppio, che gl'Ugonotti habbino intelligenza maggiore con li Spagnuoli di quello si publica, et che questo debba essere un principio, et un intimatione di guerra con gl'uni, et con gl'altri. Ma quelli che mirano più da vicino le cose pensano che l'aviso venghi grandemente alterato da Guisa, che altro non brama che di armare que (sic) suoi galeoni, di ricever ordini di uscir in mare, et di farvi il suo proffitto; dicono che saranno le galere di Genova rettirate per fortuna o per elettione frà quell'Isole non per occuparle, ma per attendere et assicurare il viaggio à quelle di Barcellona dubbiosi di qualche mal incontro *et che haverano havuto qualche odore delle rissolutioni di Savoia et del Contestabile scritte da me à Vostra Serenità sin sotto li 15. Novembre in lettere no 39.* Et tale opinione tanto più è stimata à proposito, quanto che si sà, che il marchese d'Orfé Armiraglio del Signor Duca di Savoia era due giorni prima arrivato in Marseglia con una galea di quell'Altezza et che haveva secretamente, et longamente negotiato con il medesimo Guisa. Si hà però tenuto hieri longo consiglio sopra l'aviso, et si vuole per ogni modo mettere armata in mare.

Il Cardinale mi discorse sopra di ciò et mi parlò anco per via di consiglio,

dicendo che ben sapeva il valore, et l'esperienza, che hanno nel mare le Signorie Vostre Eccellentissime; io aiutai con ogni potere il negotio; rimostrai gl'avantaggi della Corona, gli utili del Regno, gl'ostacoli, che si facevano à Spagnuoli per questa via, et come un'armata conv[en]i[e]nte⁵⁶ che di ordinario si tenesse nei mari di Marseglia et golfo di Lione, o che havrebbe impedito il transito, et [fer]mato il commercio che hà la Spagna in Italia, et messo in conseguenza in manifesto pericolo tutti li stati del Cattolico, et necessitati à dipendere dalla Francia, et ricevere le leggi da quella, overo sarrebbero stati costituiti in obbligo gli Spagnuoli di mandare sempre una potentissima armata di mare, quando havessero voluto inviare ogni piccolo soccorso o denaro in Italia. Mi diss'egli, che volevano armare 20 gran galeoni d'alto bordo, che la rissoluzione era presa, che egli haveva preso l'ardire di parlarne, et di proporla al Ré con l'occasione di tale avviso, et di quello di Sobisa⁵⁷. Che havrebbero anco acresciuto il numero delle galere sin à 20, et che questa Armata sarrebbe state sempre in pronto et allestita in buona maniera. Che veramente la Francia haveva di longo tempo abbandonata la cognitione del mare. Che per questo haveva perduto occasioni diverse di sommo rilievo, et di gran profitto, ma che per l'avvenire si voleva mutar opinione, et tener anco in timore gl'inimici per quella via. Io commendai il parere, et con parole ripiene di lodi, et di essaltationi al suo merito, et al suo valore gli rapresentai la stima grande, che fà Vostra Serenità della sua somma prudenza, il concetto generale del mondo, et il beneficio, che ne ricevevano tutti li buoni. *Con quest'occasione mi ritornò egli à confirmare, che le rissolutioni prese per le cose d'Italia camineranno sempre più avanti; si dolse, che non si dassero li denari à Mansfelt per le portioni delle Signorie Vostre Eccellentissime, che il Contestabile non fosse passato li Monti; che il Duca fosse più, che mai raffreddato, et che il tutto rimanesse sopra di loro.* Mi disse, che li Austriaci havevano 40 milla fanti in circa poco discosti da confini della Francia, computata l'armata di Tilli, Leopoldo, et la gente, che si trova in Artesia:...

.....
 Di Parigi li 20 Gennaio 1624
 Di Vostra Serenità

Marc Antonio Morosini Ambasciatore

II

Lettre de Morosini du 23 janvier 1624 (m. v.: = 1625)

A. S. V., Senato Secreta, Dispacci Francia 1624, Filza 62, no 72.

Serenissimo Prencipe,

In questo punto capita corriero venuto di Bertagna che porta avisi

⁵⁶ Il y a des trous dans le document.

⁵⁷ Il ne s'agit pas de l'affaire de Blavet, encore inconnue, mais des premières manifestations inquiétantes de Soubise.

direttamente contrarii à quelli che vennero hieri dalla Rocella; s'intende per dette lettere, che Sobisa doppo d'haver dato speranza, et quasi parola à Deputati mandati da Mr Toiras con quelli della Rocella d'accomodarsi, s'habbia incaminato verso Blevet con 14 vascelli ben armati, che s'habbia impadronito di quelli del Duca di Nivers che erano in quel porto, et che habbia saccheggiato anco la terra. Questo accidente ha grandemente colpito nell'animo di Sua Maestà, et di questi Signori del Consiglio, et perchè seguito doppo un'altro che portava avisi di pace e d'aggiustamento, et perchè la perdita di detti vascelli è grandemente stimata, essendo in numero de sei grandi, ben alestiti, et li migliori di quella costa, de quali pensava il Re servirsi contro il medesimo Sobisa, et erano compresi nel numero de 20 che già scrissi, che havevano rissoluto d'armare, con li 12 di quel tale mercante partigiano, che già offerse d'alestire à proprie spese. Si comprende molto bene da questa attione, che la mossa ha più fondamento, di quello, che si sperava, et si dubita di sentir ben presto novi rumori, cosi cangiano faccia le cose in questo regno, et è per lo più la sera molto differente dal mattino. Questi ministri si trovano assai melanconi (sic), et perche tale avviso, et perche non han lettere, ne di Roma, ne dal Marchese di Coure⁵⁸, che è più d'un mese, non sanno ritrovar il perche, se ben dubitano che possono ricever qualche impedimento per camino. Del Contestabile sono assicurati, che passa, et mi han mostrato le lettere per le quali promette d'esser per li 25 di questo mese in Piemonte. Grazie.

Di Parigi li 23 Gennaio 1624

Di Vostra Serenità

Marc'Antonio Morosini Ambasciatore

III

Lettre de Morosini du 18 février 1624 (m. v.: = 1625)

A. S. V., Senato Secreta, Dispacci Francia 1624, Filza 62, no 78.

Serenissimo Prencipe,

.....

Qui non si parla, che di levate, et di guerra, tutto che gl'Ugonotti non si movino, et che Sobisa sii uscito del porto di Blevet con 14 vascelli, havendo convenuto lasciarne due nel sortire, gettati à fondo dall' Armata di terra. Si fa conto, che il Re havrà in piedi alla fine di questo mese 30 milla fanti nel Regno tutti compartiti nelle frontiere di Piccardia, et di Ciampagna, et 40 vascelli nel mare Oceano; vinti Olandesi già assoldati, come io scrissi, dieci Francesi accordati con quel tale, che fece il partito, et 10 Inglesi. Si vuole anco raddoppiare il numero delle galee nel Mediteraneo et armare li galeoni di Guisa, per il qual effetto io mi son adoperato questi giorni

⁵⁸ Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, chef de l'armée alliée en Valteline.

unitamente con l'Ambasciatore Savoiaro, et con gl'interessati; et mi diede hieri in fine il Cardinale rissoluta risposta per li galeoni, et per il rinforzo delle dieci galee, dicendomi che per ridurle al numero de vinti vi voleva tempo, et che non si poteva negotio tale cosi tosto rissolvere, ma che gl'ordini, et li ricapiti à Guisa sarrebbero andati, et che il generale delle galere haverrebbe havuto commissione di rinforzare le ciurme, et di aggiungere cinquanta soldati alli cento, che devono essere per ogni galera. Queste Serenissimo Principe Illustrissimi et Eccellentissimi Signori sono le rissolutioni di questa parte, et se bene sono come l'altre cose di questo Cielo soggette à revolutione, et à cangiamento, tutta via si deve credere che possino riuscire, poiche il Re lo vuole, li Ministri vi sono portati anco da proprii fini, et quello, che più importa, vi è l'interesse particolare di molti Principi, et Signori grandi, che, senza il maneggio dell'oro del Re, che non si hà, che in simili occasioni, non possono sostenere il lusso, et il fasto che in sommo eccesso s'attrova à quest'hora in questo regno.

A Sobisa si hà mandato sotto mano à parlare et à trattare accordo, ma hà risposto in generale, facendo la sua causa, causa publica, et rispondendo, che egli niente prettendeva per se solo, ma che l'inosservate promesse, et la fede rotta à suoi superiori da Ministri Regii gli faceva tenere l'armi in mano, et che quando si fosse mantenuto quello, che ne gl'ultimi trattati di pace si promise à quelli della sua religione, che egli si haverrebbe fatto conoscere il più riverente suddito, che avesse sua Maestà. Hà questa risposta essacerbato l'animo de Ministri, et sdegnato anco il Ré, et la Regina Madre, non potendosi tollerare senza rissentirsi, che il servitore vogli dar al Suo Signore le leggi; et con le minaccie, et con la forza ridurlo alle sue voglie; pure la conditione di questo Regno, che non hà altro paragone, che di se stesso, ne altro ordine, che il disordine, farà fors'anco trovar buono tale discorso; et mi viene dato speranza che anco questo negotio resterà ben tosto aggiustato. Io mi son ritrovato con personaggio principalissimo, che à grandemente interessato in quest'affare, questo mi hà parlato, et pregato ad adoperarmi, et se il negotio riesce, come si può probabilmente presuporre; non solo s'accorderà Sobisa con Sua Maestà, ma si farà anco soldato suo, et verrà con le sue forze navali, che non saran poche nel Mediterraneo à danni de Spagnuoli medesimi, et sarà questo pure uno de miracoli della Francia; può credere Vostra Serenità, che io sii per mettervi tutto lo spirito, et tutto l'animo per far riuscire questo negotio, poiche non sò vedere cosa, che possi più giovare à gl'interessi delle Signorie Vostre Eccellentissime in questi tempi particolarmente, et mentre minacciano Spagnuoli d'inviare in que' mari, et nel Golfo l'armata destinata in Brasil.

.....

Di Parigi li 18 Febbraio 1624

Di Vostra Serenità

Marc Antonio Morosini Ambasciatore

IV

Lettre de Morosini du 23 février 1624 (m. v. : = 1625)

A. S. V., Senato Secreta, Dispacci Francia 1624, Filza 62, no 80.

Serenissimo Prencipe,

Gli disgusti di Guisa con il generale delle galere si fanno sempre maggiori, et questo se bene inferiore di conditione, et di nascita, non resta però di sostenere vivamente le sue ragioni fondato sopra la prottatione di Sciombergh, et sopra le gelosie, che ogn'uno hà della troppa grandezza di quel Duca, il quale unitosi hora con il Signor Contestabile, et con il Signor Duca di Savoia, hà fortemente cresciuto il suo partito. La causa principale di questa unione nasce (come tutte l'altre degl'huomeni grandi) dall'interesse. Desidera Sua Altezza come ben sà Vostra Serenità di veder armati li galeoni di Guisa per servirsene delle sue imprese ne mari di Genova, et il suo Ambasciatore però s'affattica quanto puo con questi Ministri per vederne ben tosto gl'effetti: Guisa all'incontro, che è governatore della Provenza, et che hà ambitione particolare di comandar sul mare, dopo quella battaglia, che hebbe con Rocellesi⁵⁹, presuppone che ogni sua gloria, et ogni sua fortuna debba dipendere dalla riuscita di tale disegno, che se consistesse solamente nell'armare li galeoni sarrebbe adempito, poiche, come io scrissi nelle passate, l'ordine è di già dato, et l'assignatione fatta per li 25 milla scudi, et li mercanti della costa di Provenza volontieri ne contribuiscono altri 50 milla per anno perche stiino netti quei mari et le loro mercantie restino sicure; ma il punto stà sopra l'acrescere il numero delle galere; à questa rissoluzione s'opponne il generale, tutto che paia, che il suo servitio porti l'acrescimento perche il suo comando sii maggiore; ma conoscendosi egli incapace di sostenere una carica di tal peso nel mare, e dubbitando che l'occasioni possino nascere cosi importanti che l'impiego di detta squadra rieschi necessario, teme che in tal caso à Guisa sii data la sovranità, et commesso di comandare, come generale di tutta l'Armata; conosce l'aderenze di quella Casa; et il potere del Duca, et sà che fra le pretensioni molte che tiene, vi è anco questa d'esser Amiraglio ne mari di Provenza; onde resta per ancora sospesa la rissoluzione, con disgusto notabile de Savoiard, et con pregiudicio anco de gl'interessi di Vostra Serenità. E stato qualche d'uno dipendente dalla Casa di Guisa à vedermi, et à rimostrarmi il beneficio che riceverebbe la causa publica, se una armata poderosa continuamente s'intrattenesse nel Mediterraneo et li notabili pregiudicii, che ne riceverebbero li Stati del Cattolico, pregandomi caldamente ad adoprarli ne discorsi con queste Maestà et con Ministri, perche s'armassero dette galere, et si riducessero anco al numero di trenta, facendomi capace del modo più facile per alestirle senza danno, ne spesa della Corona; et se bene hà egli parlato per l'interesse degl'amici suoi, non resta però che io

⁵⁹ En 1622.

non conosca il beneficio, et il vantaggio, et che al primo sortire, che farò di casa non sii per parlarne, et per portar gli miei ufficii con ogni pienezza, tale conoscendo essere l'intentione delle Signorie Vostre Eccellentissime venutami in lettere de 25 del passato.

Sono ritornati Vandomo, et Bassompier di Brettagna; riferiscono la partita di Sobisa da quei mari, et il successo di Blevet; prettende Vandomo d'haver fatto meraviglie, e qui si dolgono della lentezza et dell'operato da lui.

Le navi d'Olanda s'attendono tutti i giorni, quelle d'Inghilterra sono accordate, et queste di Francia già alestite; ma per il commando di tale armata molte sono le risse, le discordie, et le pretensioni. Memoransi come Amiraglio pretende di comandarla, et si disgusta solamente nel sentir à dire, che si pensa di darlo ad altri; Vandomo, che è Governatore di Brettagna afferma di non voler ubbidire al detto Memoransi nel suo governo, ne riconoscerlo per superiore, quando sarà ne porti di quella Provincia, et si fonda sopra alcune parole che sono inserite nelle commissioni, che hà come Governatore, che lo chiamano anco Amiraglio di quei porti. Il Consiglio non vorrebbe dar quest' Armata à Precipi, ma che la comandasse Monti⁶⁰, che ha esperienza, valore, ne puo portare con l'auttorità pregiudicio à gl'interessi della Corona, ne alle sodisfattioni di Sua Maestà. Guisa fra questi rumori fonda le sue speranze, et publicando la cognitione che tiene del mestiere, et le gloriose imprese contro Rocellesi, pretende che à lui sii data la carica, e Vandomo se ne contenta, volendo piu tosto obbedire à un Precipe, che riceva commissione particolare dal Ré per tal carica, che obbedire à Memoransi giovane, et che con il solo titolo generale d'Amiraglio la comandi, il che veduto da Memoransi per levarsi la concorrenza di Guisa si è contentato di lasciargli comandare l'armata di terra, che si fà nella Linguadocca, che è suo governo. Frà questi imbrogli, et diversi altri, resta la più parte del tempo occupata, ne sanno questi Ministri, che rissolvere, havendo sempre loco il favore nell'animo di ciascheduno.

.....
Di Parigi li 23 Febbraio 1624

Di Vostra Serenità

Marc'Antonio Morosini Ambasciatore

⁶⁰ S'agit-il de Mantin ?